



## Fidelity Investments Canada s.r.i. annonce le fractionnement de parts de FNB

**TORONTO, ON, le 10 février 2021** – Fidelity Investments Canada s.r.i., l'une des plus importantes sociétés de gestion des placements au Canada, a annoncé aujourd'hui son intention de subdiviser les parts (les **parts**) des fonds négociés en bourse (les **FNB**) énumérés ci-dessous.

Chaque subdivision entrera en vigueur après la clôture des marchés le 3 mars 2021 pour les porteurs de parts inscrits au 2 mars 2021.

Entre le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 3 mars 2021, les parts seront négociées à la Bourse de Toronto sous forme d'« effets payables » de la manière décrite ci-après. À compter du 4 mars 2021, elles seront négociées à un prix ajusté en fonction du fractionnement.

Chaque « **ratio de fractionnement** » présenté ci-dessous indique le nombre de parts qu'un porteur de parts du FNB pertinent détiendra après la subdivision par rapport au nombre de parts qu'il détenait avant la subdivision. Les porteurs de parts d'un FNB dont le ratio de fractionnement est de 2:1 auront droit à une part additionnelle du FNB pour chaque part qu'ils détenaient à la date de clôture de registres. Les porteurs de parts d'un FNB dont le ratio de fractionnement est de 3:1 auront droit à deux parts additionnelles du FNB pour chaque part qu'ils détenaient à la date de clôture des registres.

<b>FNB</b>	<b>Symbole boursier</b>	<b>Ratio de fractionnement</b>
FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé	FCMI	2:1
FNB indiciel Fidelity Momentum Canada	FCCM	3:1
FNB indiciel Fidelity Valeur Canada	FCCV	3:1
FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé	FCGI	2:1
FNB indiciel Fidelity Momentum international	FCIM	3:1
FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres	FCMH	3:1
FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique	FCMO	3:1
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres	FCVH	3:1
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique	FCUV	3:1

Lorsqu'il y a subdivision des parts d'un ETF, la valeur liquidative par part diminue à raison du ratio de fractionnement, de sorte que la subdivision n'a aucune incidence sur la valeur de la position totale du porteur de parts. Le coût unitaire pour le porteur de parts diminuera également à raison du même ratio de fractionnement, mais le coût total restera inchangé.

Les procédures de négociation d'« effets payables » à la Bourse de Toronto s'appliqueront aux subdivisions de parts. Un effet payable est un droit lié à des titres cotés faisant l'objet d'une opération stratégique, comme une subdivision de parts. Toute opération exécutée à la Bourse de Toronto pendant la période où les titres sont négociables sous forme d'effets payables sera identifiée afin que les acheteurs des parts aient droit à la subdivision de parts.

Les mandats des FNB demeurent inchangés, et cette subdivision de parts n'a aucune incidence sur les porteurs de parts. Ces derniers n'ont aucune mesure à prendre, puisque leurs comptes de courtage seront automatiquement mis à jour pour refléter les subdivisions de parts après la date d'entrée en vigueur. Il pourrait s'écouler plusieurs jours avant que le courtier d'un porteur de parts reflète les subdivisions de parts dans le compte du porteur de parts (la **période de règlement**). Les porteurs de parts sont invités à communiquer avec leur courtier pendant la période de règlement s'ils souhaitent négocier des parts des FNB concernés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez [www.fidelity.ca](http://www.fidelity.ca).

### **À propos de Fidelity Investments Canada s.r.i.**

Chez Fidelity, notre mission consiste à aider les investisseurs canadiens à se bâtir un meilleur avenir et à rester à l'avant-garde. Nous offrons aux investisseurs et aux institutions une gamme de portefeuilles de placement innovants et fiables pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs financiers et personnels.

Étant une société privée, nous déployons nos ressources et nos employés pour le bien des investisseurs et leur réussite à long terme. Nous gérons un actif de 178 milliards de dollars pour nos clients (au 3 février 2021), y compris des particuliers, des conseillers en placements, des régimes de retraite, des fonds de dotation, des fondations et bien d'autres.

Fidelity est fière d'offrir aux investisseurs un éventail complet de solutions de placement par le biais de fonds communs de placement et de FNB en actions canadiennes, étrangères et mondiales, de solutions axées sur le revenu et de stratégies de répartition de l'actif, de portefeuilles gérés, de produits de placement d'investissement durable et d'un programme destiné aux clients fortunés. Les Fonds Fidelity sont offerts par l'intermédiaire de divers réseaux de distribution axés sur les services-conseils tels que les planificateurs financiers, les courtiers en placements, les banques et les sociétés d'assurance.

Veillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre conseiller en placements avant d'investir. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Tout placement dans un fonds négocié en bourse peut donner lieu à des commissions, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Chris Pepper

Vice-président, Affaires de la société, Fidelity Investments Canada s.r.i.

Tél. : 416 307-5388

Cellulaire : 416 795-7762

Courriel : [chris.pepper@fidelity.ca](mailto:chris.pepper@fidelity.ca)

Suivez-nous sur les médias sociaux @FidelityCanada

